Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260409-D2026043SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/043

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 08 Avril 2026 à 19H00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 28 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pierre-Yves LE FER, Valérie GRÉGOIRE EVENNOU, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Marianne VOISIN, Jean-Pierre GUILLOU, Brigitte SELLIN FAOUCHER, Pierre-Olivier MOY, Nadia BELKALEM, Pascal PÉREZ, Gaëlle REFFO, Vincent HUET, Ségolène ERDMANN, Stéphane ALLOT, Sylvie TROUBOUL, Arnaud LE GOFF, Sandrine LIZANT MALHERE, Frédéric MICHEL, Marine SÉNÉCHAL, Fabrice MALHERE, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTE EXCUSÉE : Isabelle TANGUY, qui a donné procuration à Marion VERNET.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 08.04.2026 / 2026/043 : DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCÉSSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

Monsieur Le Maire expose que la commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L 1112-1 du code des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant

VU u le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2143-3,

VU l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Considérant que l'article L 2143-3 impose à toute commune de 5000 habitants et plus, la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260409-D2026043SCA-DE

handicapées. Cette commission doit être composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées qui sont désignées par le maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉCIDE

Article N° 1 :
DE DÉSIGNER pour représenter la commune de Scaër au sein de cette commission les représentants volontaires suivants :

- Les conseillers élus volontaires :

  - Ségolène ERDMANN
  - Gaëlle REFFO
  - Jean Pierre GUILLOU
  - Brigitte FAOUCHER SELLIN
  - Isabelle TANGUY
  - Pierre-Yves LE FER
  - Fabrice MALHERE
  - Jeanine DANIEL

- Les représentants d'usagers volontaires :
  - Morgane BOEDEC
  - Joseph BERNARD
  - Michel LENNON
  - Jacqueline SABATIER

Article N° 2 :
Le secrétariat de la commission sera assuré par les services municipaux de la commune de Scaër

Article N°3 :
D'AUTORISER M. Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260409-D2026043SCA-DE

Article N°4 :

Cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte – CS 44416 - 35044 RENNES -ou sur le site télérecours citoyen (*www.telerecours.fr*) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR

